



**Compte-rendu de conseil communautaire**

**Du 30/09/2014 - Salle des fêtes de Saint Pierre**

**Présents** : Claude PILLOUD, Jean-Claude BAUDURET, Michel BEJANNIN, Michel BENOIT, Roger BOICHUT, Gilles BOURGEOIS, Christian BRUNEEL, Marc CAPELLI, Jean-Jacques CHARTON, Robert CLEMENT, Raphaël CLERC, Ludovic CRETIN, Liliane FAIVRE, Catherine FONTANEZ, Ghislaine NOUVELOT, Benoit PIARD, Daniel RACLE, Nicole RAMBERT, Jean RICHARD, Jean-Michel SALLAN, Jean-Antoine TEDOLDI, Françoise VESPA, Jacques VINCENT, Jean-Paul VUILLET.

**Absents excusés** : Yvan AUGER, Michel BOULLIER, Lionel PACHECO

**Absents** :

**Ont donné pouvoir** : Yvan AUGER à Michel BEJANNIN

**Secrétaire de séance** : Raphaël CLERC

.....  
Monsieur le Président propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Proposition de définir un prix de vente pour l'Office de Tourisme des Piards
- Décision modificative : ouverture de crédits

Le conseil communautaire donne un avis favorable à ces modifications

**Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 Juillet 2014 : approuvé à l'unanimité**

**1- Présentation du SDIS**

**Les Sapeurs- pompiers en France :**

248 300 sapeurs-pompiers dont 40 500 professionnels et, 195 200 volontaires, 12 200 militaires, 26 800 Jeunes Sapeurs-Pompiers, 11 200 personnels Administratifs Techniques Spécialisés

Les femmes représentent 13 % des sapeurs -pompiers civils.

On compte 22 574 500 appels pour 2012 qui représentent 4 242 200 interventions soit, 13 % d'opérations diverses, 7,5 % d'incendies, 6,5 % d'accidents de la circulation et 73 % de secours à victimes.

Une intervention toute les 7,4 secondes, 3 205 800 victimes prises en charge.

**Le SDIS 39 :**

58 Centres d'Incendies et de Secours (62 Implantations géographiques) + 13 Corps communaux.

75 Implantations territoriales qui assurent une réponse dans un délai inférieur à 20 minutes après l'appel dans 91% des interventions d'urgence.

154 agents permanents dont 96 sapeurs-pompiers professionnels et 58 personnels Administratifs Techniques Spécialisés, 1 572 sapeurs-pompiers volontaires + 100 dans les CPINI (Centre de Première Intervention Non Intégrée), 240 Jeunes Sapeurs-Pompiers.

On compte 14 625 interventions pour 2013, représentant 16 817 sorties de secours, soit 2 sorties de secours toutes les heures.

76,5 % victimes

➔ En hausse

7 % circulation

10 % incendies

6.5 % Opérations diverses

➔ Ces chiffres restent stables de 2000 à 2013

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA est composé de **22** membres élus ayant voix délibérative (**14** représentants du Conseil Général et **8** représentants de Communes et EPCI). Le Préfet, Monsieur Jacques QUASTANA, ou son représentant assiste de plein droit aux séances. Un représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand DOLE y est également associé. En outre le Directeur Départemental, le Médecin Chef, Le Payeur Départemental, le Président de l'Union Départementale et **4** représentants des Sapeurs-Pompiers participent aux réunions avec voix consultative.

#### BUDGET 2014 SDIS 39 :

26,4 Millions d'Euros (17.6 M € en fonctionnement et 8,8 M € en Investissement)

Coût par habitant pour l'année 2012 : 72.19 €

94% des recettes proviennent des collectivités :

- EPCI et communes : 8.85 M € (54 %)
- Conseil général : 6.92 M € (46 %)

#### Les MOYENS :

97 VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes), 12 Engins spéciaux, 4 engins d'incendies et de secours, 17 engins de désincarcération. 30 000 m<sup>2</sup> de locaux permettant d'accueillir les personnels et les matériels nécessaires à l'accomplissement des missions.

#### **Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Laurent en Grandvaux**

Chef de Centre : Capitaine François ARBEZ, Adjoint : Lieutenant Alain VALLET

Le CIS de St Laurent couvre en 1<sup>er</sup> appel 13 Communes soit 5 551 habitants et 15 Communes en 2<sup>ème</sup> appel

En 2013, le centre a effectué 276 interventions.

Effectif du centre : 34 Sapeurs-Pompiers Volontaires : 2 Officiers, 7 Sous-Officiers, 9 Caporaux, 15 Sapeurs, 1 Médecin Capitaine.

6 Filles représentent 18 % de l'effectif. La moyenne d'âge est de 38 ans

Les moyens matériels : VSAV, FPT HR, CCGC, VSR, VTUHR et MPR,- QUAD et sa remorque de transport, VLC

Le CIS est un centre qui a un effectif stable sur ces dernières années (1/3 de l'effectif partira dans les 10 ans avenir)

3 conventions employeur:- Mairie de St Laurent, Tedoldi à St Laurent et Grandval Taxi à St Laurent

Le problème de la disponibilité en journée semaine reste un point faible (normalement 6 personnes en permanence e tout le temps).

L'apport de nouvelles conventions de disponibilité seraient souhaitables.

La sensibilisation des effectifs des CPI (Centre communaux de Première Intervention) pour une double appartenance est à encourager.

## **2- Définition prix de vente biens Berchet**

#### Définition du prix de vente de la Plateforme :

N° parcelle	Surface en m <sup>2</sup>	Prix d'achat	Prix au m <sup>2</sup>	+ frais notaire 0,06 €/m <sup>2</sup>	prix de vente total
<b>Plate forme</b>	<b>50 210</b>	<b>154 770 €</b>	<b>3,082 €</b>	<b>3,142 €</b>	
Part CC	39 622				
Part St-Laurent	10 588				<b>33 267,50 €</b>

*Les frais de notaire sont ramenés au m<sup>2</sup> soit 0,06 €/m<sup>2</sup>*

**Vote** : Approuvé à l'unanimité

Définition du prix de vente du Bâtiment Fer :

N° parcelle	Surface en m <sup>2</sup>	Prix d'achat	Prix au m <sup>2</sup>	prix de vente
<b>Total bât + parkings</b>	<b>5 370</b>	<b>71 500 €</b>		
<b>AC53 bâtiment</b>	<b>3 425</b>			
bât CC	1 889			
Bât St-Laurent	1 536		20,00 €	30 720,00 €
AD290 (parking)	482	Parking au même prix que la plateforme	3,14 €	1 514,44 €
AD292 (parking)	1 463		3,14 €	4 596,75 €
				<b>36 831,19 €</b>

Proposition pour vente du parking et d'une partie du bâtiment à la commune de St Laurent en Grandvaux :  
 1 536 m<sup>2</sup> de bâtiment à 20 € le m<sup>2</sup> + parking 1 945 m<sup>2</sup> à 3.142 € m<sup>2</sup>, soit 36 831,19 €  
 La Commune de Saint Laurent s'engage à ce que ce parking reste accessible au public.

**Vote** : 22 pour, 1 contre et 2 abstentions

Définition du prix de vente des terrains sur la commune de St Pierre :

Estimation des surfaces après bornage pour 5 parcelles	Surface en m <sup>2</sup>	Prix de vente au m <sup>2</sup>	Prix de vente estimé
1178 m <sup>2</sup>	1178	25,00 €	29 450 €
1237 m <sup>2</sup>	1237	25,00 €	30 925 €
2244 m <sup>2</sup>	2244	25,00 €	56 100 €
1738 m <sup>2</sup>	1738	25,00 €	43 450 €
Parcelle avec maison	1520		100 000 €
			<b>259 925 €</b>

**Vote** : Approuvé à l'unanimité

Définition du prix de vente de l'Office de Tourisme des Piards :

PORTES D'ENTRÉE	MONTANT DES TRAVAUX H.T.	MONTANT DES TRAVAUX TTC	MONTANT DES SUBVENTIONS	PRIX DE VENTE TTC MOINS SUBVENTION	PRIX DE VENTE 41 % de (px de vente moins subvention)
CHAUX DU DOMBIEF	124 747 €	149 158 €	50 854 €	98 303 €	40 550 €
PRÉNOVEL	167 491 €	200 281 €	69 017 €	131 263 €	54 450 €
LES PIARDS	70 723 €	84 546 €	18 734 €	65 811 €	26 983 €

L'estimation des domaines proposait 25 000 €.

Le prix de vente proposé serait donc de 25 000 €

**Vote** : Approuvé à l'unanimité avec 2 abstentions

### 3- Vente SCI Jeunet MMR

M. Jeunet est intéressé par la parcelle cadastrée en zone C N° 994 d'une superficie de 378 m<sup>2</sup>, initialement proposée à la Commune de Saint Pierre. En accord avec celle-ci, le Président propose de la céder à la SCI Jeunet MMR, au prix de 5,35 € le m<sup>2</sup>.

**Vote** : Approuvé à l'unanimité

### 4- Mise à jour du Plan de Financement pour la Rénovation de la Gendarmerie

COUT PREVISIONNEL		
	HT	TTC
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>181 908,17 €</b>	<b>200 098,99 €</b>
<b>Avenants validés le 15/07/2014</b>	<b>3 955,00 €</b>	<b>4 350,50 €</b>
<b>Dépenses annexes :</b>		
<b>Frais de contrôle technique (SOCOTEC)</b>	<b>1 700,00 €</b>	<b>2 040,00 €</b>
<b>Frais de coordination SPS (ACE BTP)</b>	<b>654,00 €</b>	<b>784,80 €</b>
<b>Provision pour frais de publicité, révisions de prix, divers et imprévus</b>	<b>19 392,83 €</b>	<b>21 332,11 €</b>
<b>Frais d'assistance SIDEC</b>		
. <b>Etudes</b>	<b>5 684,00 €</b>	<b>5 684,00 €</b>
. <b>Conception</b>	<b>4 661,00 €</b>	<b>4 661,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>217 955,00 €</b>	<b>238 951,40 €</b>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
SUBVENTIONS		
<b>ETAT - DETR 2014</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>
<b>RESERVE PARLEMENTAIRE</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>33 000,00 €</b>	<b>33 000,00 €</b>
	HT	TTC
<b>CHARGE COMMUNAUTAIRE</b>	<b>184 955,00 €</b>	<b>205 951,40 €</b>

**Vote** : Approuvé à l'unanimité

### 5- Transfert des pouvoirs de police

La Communauté de communes exerce une compétence en matière de collecte des déchets ménagers, effectuée par le SICTOM et en assainissement non collectif qu'elle a transférée au Syndicat Mixte du Canton de Morez.

Considérant que l'exercice de cette compétence par la Communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attaché à cette compétence au Président de la Communauté de Communes, il est proposé à chaque Maire de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences assainissement et déchets ménagers.

**Vote** : Approuvé à l'unanimité

### 6- Informations

#### a) Schéma de mutualisation :

Le schéma peut aller de la mise en place de quelques actions simples à la traduction d'un projet politique fort. Il se fait en trois étapes

1. Cartographier les missions et compétences existantes, l'organisation fonctionnelle actuelle.

☒ Permet d'exprimer les attentes des communes en ingénierie, en support juridique (commande publique, urbanisme..) en aide aux secrétaires....

☒ Permet de définir les politiques publiques prioritaires et les plans d'actions pour les mettre en œuvre.

2. Faire coïncider objectifs et répartitions des tâches et des missions avec une nouvelle organisation.

3. Détailler le fonctionnement de la mutualisation

**Le schéma implique des choix politiques de gestions des compétences** Il nécessite un fort portage politique et peut donc passer par :

>l'invitation de tous les maires et/ou de l'ensemble des élus de l'intercommunalité et des communes aux réunions préparatoires à l'élaboration du schéma,

>la mise en place d'un comité de pilotage réunissant élus et agents

>la nomination d'un élu chargé de la mutualisation,

>des groupes de travail mixtes élus/techniciens. Il peut être prévu des étapes de validation par un bureau des maires

**Associer les agents de la communauté de communes et des communes est indispensable,**

Il faut les informer sur la volonté de mise en place du schéma et sur les objectifs. On peut former des groupes de travail mixtes (agents de la com de com et des communes qui pourront faire des propositions).

Avec le pacte financier et fiscal et le projet de territoire, le schéma de mutualisation devient l'un des trois documents structurants pour les communautés de communes.

**La mutualisation des services c'est :**

- Une mise en commune des compétences et de l'expertise,

- La réalisation en commun de certaines tâches,

- Un partage du savoir-faire et des bonnes pratiques,

- La possibilité de dégager des marges de manoeuvre. Elle peut porter sur des services, des biens, elle peut viser à l'optimisation des moyens, de l'expertise, établir des solidarités. La mutualisation peut concerner un service, des services ou être généralisée, toutes les communes peuvent s'y associer ou uniquement certaines d'entre elles.

## **b) Compétence GEMAPI :**

**Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations):**

Compétence non officielle, gérée aujourd'hui par le Parc en contrepartie d'une rémunération des communes.

A compter du 1er janvier 2016, cette compétence deviendra obligatoire pour les communautés de communes qui pourront la déléguer si elles le souhaitent à un syndicat mixte.

## **c) Plan Climat Energie :**

Il est rappelé que le PNRHJ souhaite, dans la perspective de l'organisation d'une consultation groupée pour les audits de bâtiments communaux, de connaître les intentions des communes du territoire dans le domaine des travaux d'économie d'énergie sur leurs bâtiments.

En procédant de la sorte, il serait sans doute possible d'obtenir des prix plus intéressants pour la réalisation d'un nombre important d'audits groupés qui sont subventionnés à 70% par l'Ademe et la Région Franche Comté

Les audits énergétiques sont le passage obligé pour permettre non seulement l'analyse des bâtiments et de leur consommation mais surtout pour établir le programme de travaux d'isolation cohérents qui conduiront à la limitation des consommations de fuel, de gaz, d'électricité ou de bois.

Nous incitons les communes de la Grandvallière à répondre à cette enquête sachant que celle-ci ne les engage en rien et qu'elle est cohérente avec la recherche des économies d'énergie et donc la réduction des charges de fonctionnement inhérentes.

Au-delà de cette action, une réflexion commune devrait être lancée pour analyser la façon d'inscrire le territoire dans une politique d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable affirmée.

## **d)PLUI :**

La Région de Franche comté vient de créer un fonds dédié à la préservation de la biodiversité Sachant qu'à partir de 2017 le PLU intercommunal deviendra la règle en matière de document d'urbanisme et que son élaboration nécessitera la réalisation d'études permettant d'acquérir une bonne connaissance des caractéristiques et richesses environnementales il paraît intéressant d'envisager de déposer, en 2015, dans le cadre de ce fonds un dossier de demande d'aide pour la réalisation à l'échelle de la Grandvallière d'une étude environnementale du territoire et en particulier des espaces naturels en bordures des secteurs urbanisés. Les résultats de l'étude permettraient d'orienter très à l'amont les réflexions sur la localisation possibles des futures zones urbanisables.

## **7-Délibérations**

### **a) Dématérialisation des actes**

Afin de pouvoir télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité, il convient de signer une convention avec le Préfet. Il s'agit d'une convention comprenant la référence homologuée de télétransmission et prévoyant notamment :

- La date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- La nature et les caractéristiques des actes transmis par voie électronique ;
- Les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- La possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

**Vote** : Approuvé à l'unanimité

### **b) Subvention filière Nordique**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la démarche mise en place par le Conseil Général, pour la demande de subvention de fonctionnement au titre de la promotion de la filière Nordique et de l'entretien de la G.T.J à ski nordique pour l'année 2015.

Il convient de solliciter la subvention au conseil général par délibération.

**Vote** : Approuvé à l'unanimité

### **c) Convention Campagne hiver 2014/2015**

Le CDT (Comité Départemental du Tourisme) propose pour l'hiver 2014/2015 de mener les actions suivantes :

- 1) Réalisation d'une action phare sur le marché de proximité : Rhône Alpes
- 2) Dispositif complété par un plan de communication Média Hors média (action Web, action terrain boutiques de sport Savoie, Haute Savoie..)
- 3) Réalisation d'une action sur le marché affinitaire : Nantes

Pour réaliser ce projet, il convient de signer une convention de partenariat avec le CDT et de participer financièrement à hauteur de 500 €,

**Vote** : Approuvé à l'unanimité

### **d) Décision Modificative**

Afin d'amortir les subventions, Monsieur le Président propose de procéder à l'ouverture de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2014 :

#### **Fonctionnement**

Dépenses : compte 023 (chapitre 023) + 107 285 €

Recettes : compte 777 (chapitre 042) + 107 285 €

#### **Investissement:**

Dépenses : compte 139111 (chapitre 040) + 107 285 €

Recettes : compte 021 (chapitre 021) + 107 285 €

**Vote** : Approuvé à l'unanimité

e) Contrats de GAZ

Vu la fin des tarifs règlementés du gaz d'ici fin décembre 2014, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il procèdera dans les mois à venir à des « re » négociations des contrats actuels et demandera également des devis à d'autres fournisseurs.

f) Durée d'amortissement des subventions

Monsieur le Président propose d'amortir les subventions sur une durée de 10 ans

**Vote** : Approuvé à l'unanimité

**8- Subventions**

Le 13 Mai 2014, la Commune de Saint Laurent a adressé à la communauté de communes une demande de subvention concernant les activités de l'Association « La Jeunesse Grandvallière ». Considérant que les collégiens sont domiciliés sur le territoire intercommunal et que les activités de cette association sont d'intérêt communautaire, monsieur le Président propose d'accorder une subvention à cette association d'un montant de 500 €.

**Vote** : Approuvé à l'unanimité